

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-11-181
du Conseil municipal
Séance du 16 novembre 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI** procuration à M. **CEGIELSKI**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à J. **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Autorisation donnée au SMEG dans le cadre de l'opération « Avenue Ernest-Euzéby » – Travaux de dissimulation des réseaux électriques ENEDIS

Vu l'État Financier Prévisionnel (EFP) joint en annexe, qui fait mention d'un total de dépenses prévisionnelles arrêté à la somme de 65 000 € hors taxes (78 000 € TTC),

Considérant que conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire de ses communes adhérentes qui lui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de ces travaux,

Considérant que dans le cadre du projet « Avenue Ernest-Euzéby », le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) réalisera en 2023 les travaux de dissimulation des réseaux électriques ENEDIS,

Considérant qu'il importe dès à présent de lancer les études préalables nécessaires à la définition de ces travaux de dissimulation,

Considérant que le SMEG réalisera ces travaux dans les conditions fixées dans cet EFP,

Considérant que cette question a été présentée à la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 09 novembre 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte du projet de travaux de dissimulation des réseaux électriques ENEDIS – Avenue Ernest-Euzéby et de son évaluation approximative,
- d'approuver le lancement des études nécessaires à la définition de ce projet de travaux de dissimulation,
- de s'engager à verser sa participation aux études préalables, estimée à 780,00 € hors taxes, en cas de renoncement au projet du fait de la commune,
- d'autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 novembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 22 novembre 2022

et publié le 22 novembre 2022

